

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_260213_013

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°10 PLOMBERIE, GÉNIE CLIMATIQUE DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET SON EXTENSION

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n°CCDC_250121_004 du 21 janvier 2025 relative à l'attribution à l'entreprise Eco Solaris Occitanie du lot n°10 Plomberie, génie climatique du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et son extension,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent une plus-value sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°10 Plomberie, génie climatique du marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche dans un bâtiment existant et extension avec la société Eco Solaris Occitanie, afin d'intégrer des travaux pour la fourniture et la pose d'un clapet coupe-feu, demandé par le bureau de contrôle,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à cinq-cent-quatre-vingt-six euros quarante-sept centimes Hors Taxes (586,47 € HT) soit sept-cent-trois euros soixante-seize centimes Toutes Taxes Comprises (703,76 € TTC), introduit un écart de un virgule cinquante-quatre pour cent (1,54 %) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à trente-huit mille sept-cent-quarante-sept euros vingt-neuf centimes Hors Taxes (38 747,29 € HT), soit quarante-six mille quatre-cent-quatre-vingt-seize euros soixante-quatorze centimes Toutes Taxes Comprises (46 496,74 € TTC),

- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260213-lmc123628-AR-1-
1

Date de télétransmission : 13/02/26
Date de publication : 19/02/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le treize février deux mille vingt-six,

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de Communes Lodévois Larzac
1 place Francis Moran 34700 Lodève

B - Identification du titulaire du marché public

SASU ECO SOLARIS OCCITANIE
13 RUE DU FOULON
34700 LODEVE
Tél portable : 0688657009
Email : contact@ecosolarisoccitanie.fr

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

AMENAGEMENT D'UNE MICRO CRECHE DANS BATIMENT EXISTANT ET EXTENSION
Lot n° 10 : Plomberie, génie climatique

■ Date de la notification du marché public : 20/02/2025

■ Durée d'exécution du marché public : initialement 9 mois et prolongé par OS jusqu'au 31 janvier 2026

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 38 160,82 € HT
- Montant TTC : 45 792,98 €

¹

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations modifiées sur le Lot n°10 de l'Entreprise ECOSOLARIS, concernant :

- la fourniture et pose d'un clapet coupe-feu, à la demande sur chantier du Bureau de Contrôle

Ces travaux modificatifs entraînent l'application d'une plus-value de + 586,47 € HT sur son marché

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **586,47 €**
- Montant TTC : **703,76 €**
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : 1,54 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **38 747,29 €**
- Montant TTC : **46 496,74 €**

■ Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MUNOZ ZADOVIC - Président	Lodève	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)